

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 11 août 2014, à 19 h 30 au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :
Madame Marielle Roy,
Monsieur Yves Labonté,
Monsieur Jocelyn Caron,
Monsieur Jean-Yves Thériault,
Madame Solange Tremblay;
Monsieur Robert –Luc Blaquière.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Résolution 2014-08-307

Ordre du jour

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Résolution 2014-08-308

Procès verbaux

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès verbaux de juillet 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2014-08-309

Comptes à accepter

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de juillet 2014 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 54 591.09 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANTS
AIDE-MÉMOIRE APPQ	332.28 \$
ALYSON DESIGN	845.00 \$
ARSENO	1134.75 \$
BELL MÉDIA INC.	1 855.31 \$

AUX 1001 FÊTES	265.00 \$
BIO-VALLÉE	204.31 \$
LABORATOIRE BSL	1 310.41 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	295.52 \$
CADIEX	462.96 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN	367.92 \$
CANTINE RENDEZ-VOUS OUELLET	98.71 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	213.59 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES	229.95 \$
CHEMCO INC.	7 589.87 \$
CLÉROBEC	2 751.92 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ESTUAIRE	125.90 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	36.03 \$
CONSTRUCTION GHISLAIN D'AMOURS	1 264.73 \$
D'ASTOUS MAXIME	113.21 \$
DETEKTA SOLUTIONS	613.33 \$
DOMPIERRE GILBERT	825.00 \$
ÉCO-L'EAU	1 618.28 \$
ENTREPRISES YVON D'ASTOUS	804.83 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	251.59 \$
ÉQUIPEMENT SMS	673.19 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	90.08 \$
FONDS D'INFORMATION	32.00 \$
GESTAR INC.	569.13 \$
GROUPE LECHASSEUR	531.00 \$
GROUPE SPORT INTER PLUS	1 012.12 \$
JOS LEFRANÇOIS	587.44 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	505.00 \$
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	282.26 \$
MAISON DES FAMILLES	2 000 \$
MALLETTE	1 057.77 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	212.09 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE	1 236.75 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	98.89 \$
OK CENTRE DU PNEU	63.78 \$
PELLETIER ANTOINE	1 147.84 \$
PITRE LUCIEN	49.60 \$
PLOMBERIE GICLEURS PSP INC.	9 376.97 \$
POIRIER MARIE-CLAUDE	1 225.00 \$
PORTES DE GARAGE	717.67 \$
PRAXAIR	819.71 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA	86.06 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	1 172.05 \$
RACJ - QUÉBEC	42.50 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	819.61 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	194.47 \$
SNEQ	67.62 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION	954.05 \$
SONIC	4 658.86 \$
ST-AMAND MICHEL	20.52 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	48.28 \$
TÉLÉ COMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
MÉDIA TRANCONTINENTAL	206.94 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	275.94 \$
VISA DESJARDINS	2.65 \$
TOTAL	54 591.09\$

Résolution 2014-08-310

**Invitation – Agence de la
santé et des services sociaux
du Bas-Saint-Laurent**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Jean-Yves Thériault, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à une journée régionale en Sécurité civile-Mission santé qui aura lieu le 27 octobre 2014 à l'Hôtel Rimouski au Centre de congrès le lundi, 27 octobre 2014 à 8 h 30. Il n'y a aucun coût d'inscrit sur le formulaire d'inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-08-311

**Invitation – Centre de santé
et des services sociaux de La
Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que messieurs Jean-Yves Thériault et Jocelyn Caron, conseillers, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à une rencontre d'échanges et de discussions qui se veut un moment privilégié afin d'être informé du contexte, des enjeux et de la vision des dirigeants du CSSS de La Matapédia permettant d'assurer dans les années à venir des services de santé et de services sociaux accessibles et de qualité à la population de La Matapédia, à l'intérieur d'un contexte budgétaire très limité. Il n'y a aucun coût relié à cette activité. Cette rencontre aura lieu le 18 septembre 2014 sous une formule de 5 à 7 au Club de golf le Révermont d'Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-08-312

Invitation – ADMQ

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 17 septembre 2014 à l'Auberge de la Pente Abrupte situé au 40, chemin Sayabec à Sainte-Paule. Le coût de cette activité est de 75.00 \$ par personne pour les membres.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-08-313

Invitation – Val-D’Irène

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d’accepter l’offre du Parc régional de Val-D’Irène pour un week-end de glisse au coût de 665.00 \$ pour tous les résidents de la municipalité de Sayabec qui participeront aux activités. Cette activité s’inscrit dans le programme « Journée municipale ». Les membres du conseil municipal demandent à la station de Val-D’Irène à ce que leur soit réservée la deuxième fin de semaine de relâche dans le mois de mars 2015 afin que toutes les personnes de la municipalité puissent y participer.

Résolution 2014-08-314

**Adoption du règlement
2014-06**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06
MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)**

ATTENDU Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU Que le plan d’urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU Que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser l’implantation d’une chaufferie à la biomasse comme usage principal dans une affectation commerciale centrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers de la Municipalité de Sayabec :

- 1^o d’adopter le règlement numéro 2014-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2^o de tenir une assemblée publique de consultation sur le règlement lors d’une séance du conseil municipal qui a eu lieu le 2 juillet 2014 au Centre communautaire située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.
- 3^o Qu’aucune demande de signature n’a été reçue concernant la consultation publique pour l’adoption du règlement 2014-06;

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 11 AOÛT 2014

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet
directeur général et
secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 MODIFIANT

LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)

Article 1 Le paragraphe d) de l'article 3.2.2 du *plan d'urbanisme (règlement n°2005-02)* est modifié par l'insertion, après « *stationnement public.* » de « *chaufferie à la biomasse (usage principal)* ».

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 11 AOÛT 2014

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Madame Danielle Marcoux, maïresse, ouvre la séance publique de consultation concernant le règlement 2014-07. Aucune demande de signature n'est demandée et aucune personne n'émet de commentaire concernant ce règlement. Le conseil municipal procède donc à son adoption.

Résolution 2014-08-315

**Adoption du règlement
2014-07**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-07 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

ATTENDU Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-04 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser l'implantation d'une chaufferie à la biomasse comme usage principal dans la zone 90 Cc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, et résolu par les conseillères et les conseillers de la Municipalité de Sayabec :

- 1° d'adopter le règlement numéro 2014-07 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le deuxième projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 11 août 2014 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.
- 3° Qu'aucune demande de signature n'a été reçue concernant la consultation publique pour l'adoption du règlement 2014-07;

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 11 AOÛT 2014

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-07 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Article 1 L'article 2.4 du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifié par l'insertion, après le paragraphe 51°, de la définition suivante :

« 51.1° *Chaufferie à la biomasse forestière (usage principal)* : Bâtiment principal abritant des appareils produisant de l'énergie à partir de matière dérivée de la croissance *des* végétaux. ».

Article 2 Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6.16.4, du suivant :

« **6.16.5 Normes spécifiques aux chaufferies à la biomasse forestière utilisées comme usage principal**

L'utilisation de chaufferies à la biomasse forestière comme usage principal est assujettie aux dispositions suivantes :

- 1° Toutes les activités liées à la production d'énergie, incluant l'entreposage de combustible, doivent être situées à l'intérieur d'un bâtiment principal;
- 2° La canalisation entre les différents bâtiments raccordés à la chaufferie à la biomasse doit se faire de façon souterraine;
- 3° Malgré les normes prescrites à l'article 6.3, les normes d'implantation suivantes s'appliquent au bâtiment principal : la largeur minimum du mur avant est de 10 mètres, la largeur minimum du mur latérale est de 4 mètres et la superficie minimum au sol est de 50 mètres carrés;
- 4° Malgré les normes prescrites à la grille des spécifications, les marges de reculs suivantes

s'appliquent au bâtiment principal : la marge de recul avant est de 4 mètres, la marge de recul arrière est de 1,5 mètre, la marge de recul latérale est de 1,5 mètre et la largeur combinée des cours latérales est de 4 mètres;

5° La puissance des équipements produisant de l'énergie ne peut excéder 500 kW;

6° L'émission de matières particulaires ne doit pas dépasser 250 mg/Nm³.

Article 3 Le tableau 5.1 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après « Note 22 : Contingenté au maximum d'un seul dans la zone : usage 6376 (entreposage en général (à court et moyen terme) », de « Note 23 : Chaufferie à la biomasse forestière (usage principal) »;

2° par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 90 Cc et de la ligne « USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS », du nombre « 23 ».

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 11 AOÛT 2014

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur
général et secrétaire-trésorier

Dépôt de documents

6.3 Un document concernant les mesures de bruit environnemental est déposé par l'entreprise Uniboard Canada Inc.

6.4 Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, donne des explications concernant le règlement sur les nuisances. Étant donné que la MRC de La Matapédia possède déjà un règlement sur les nuisances, la municipalité de Sayabec peut se servir de celui-ci vu qu'elle fait partie de la MRC elle aussi.

6.5 Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, dépose aux membres du Conseil municipal le compte rendu d'une rencontre qu'il a convoquée le 10 juillet 2014 qui avait pour but de regrouper les personnes susceptibles de faire progresser positivement la problématique de la circulation illégale ainsi que la propagation du bruit.

Résolution 2014-08-316

**Demande d'appui - Gare
patrimoniale**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement de 5 000 \$ qui représente leur subvention annuelle au Comité de la gare patrimoniale pour l'année 2014. Ce montant est prévu au budget 2014.

Résolution 2014-08-317

Géolocalisation – Voilà!

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de la municipalité de Sayabec à l'application «Voilà» qui permettra à différents citoyens de signaler une situation à l'aide de la géolocalisation. Trois étapes sont à faire : localiser, photographier et envoyer. Cette application est compatible avec les téléphones iPhone (iOS) et Android. L'application est gratuite.

Le point 7.3 concernant le CPE l'Enfant joue est présentement à l'étude par les membres du Conseil municipal. Il sera reporté à une prochaine réunion.

Résolution 2014-08-318

**Demande d'appui –Fête au
Village**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$ afin d'appuyer le Comité de la Fête au Village dans l'organisation de diverses activités qui auront lieu au centre communautaire le 31 août 2014.

Par la même résolution, les conseillers municipaux acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-08-319

**Demande d'appui –
Municipalité de Ste-
Jeanne d'Arc**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de confirmer l'adhésion de la municipalité de Sayabec au projet «La route des éoliennes» concernant sa mise en place sur nos territoires respectifs pour l'année 2015.

Résolution 2014-08-320

**Demande d'appui –
Véloroute Desjardins**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser les participantes et les participants à utiliser les rues de la Municipalité de Sayabec pour le Grand Prix cycliste de La Matapédia les 22, 23 et 24 août 2014. Les cyclistes emprunteront la route 132, la rue Lacroix, la route Rioux et la route du rang 2 Est.

Résolution 2014-08-321

**Demande d'appui –Ferme
Sayabec 2010 inc.**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le prêt de tables de pique-nique propriété de la municipalité de Sayabec à La Coopérative La Matapédienne pour l'organisation de son pique-nique annuel qui aura lieu le dimanche, 17 août 2014 à la Ferme Sayabec 2010 inc. située au 92, route 132 Ouest à Sayabec.

Résolution 2014-08-322

**Demande d'appui –Grand
Prix cycliste**

CONSIDÉRANT Que le 24 août 2014, auront lieu sur le territoire de la Municipalité de Sayabec les Championnats québécois de cyclisme sur route élite;

CONSIDÉRANT Que les cyclistes emprunteront notamment lors des compétitions en question la route 132 entre la limite municipale de Val-Brillant et la rue Lacroix;

CONSIDÉRANT Que le nettoyage de la route 132 dans le secteur précédemment nommé serait important à réaliser afin d'assurer une surface de roulement sécuritaire et confortable pour les cyclistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de demander au ministère des Transports du Québec de procéder au nettoyage de la route 132 entre la limite municipale de Val-Brillant et la rue Lacroix, et ce en vue des Championnats québécois de cyclisme sur route élite qui auront lieu le 24 août 2014.

Résolution 2014-08-323

**Demande d'appui – Fabrique
de Sayabec**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$, taxes incluses, afin d'appuyer la Fabrique de Sayabec pour l'organisation d'un déjeuner qui a eu lieu le

dimanche, 3 août 2014 au centre communautaire.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-08-324

**Demande d'appui – Croix-
Rouge canadienne**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement de 276.75 \$ à la Croix-Rouge canadienne concernant une entente couvrant la période d'un an à partir de la date de la signature de l'entente pour des services aux sinistrés.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse ou le maire suppléant et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant cette entente.

Le point 8

Concernant la politique de secrétariat, ce point est remis à la réunion du 6 octobre 2014 pour la raison suivante : les organismes du milieu pour la plupart, reprendront leurs activités au mois de septembre 2014. Ils auront donc l'occasion de discuter avec leurs membres de la politique de secrétariat et de nous transmettre leur opinion concernant celle-ci.

9. Dépôt de documents

- 9.1 Dossier concernant les différentes demandes d'aide au programme ClimatSol;
 - 9.2 Réception de la résolution 2014-07-305 et document de la MRC de La Matapédia concernant la gouvernance municipale et le suivi du dossier concernant l'écoterritoire habité ainsi que les décisions à prendre et les orientations à déterminer;
 - 9.3 Réception d'un document du ministère du Développement durable concernant une nouvelle exigence réglementaire relative à la qualification des opérateurs (trices) des stations municipales d'épuration des eaux usées;
 - 9.4 Un document de la FQM remercie la municipalité pour sa collaboration concernant les préparatifs pour le rendez-vous du Président prévu le 22 octobre prochain;
 - 9.5 Réception d'un document concernant la surveillance de la qualité de l'eau de la source d'approvisionnement en eau potable et l'installation de traitement concernant les cyanobactéries.
-

-
-
- 9.6 Réception d'un document expédié par L'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche concernant l'intérêt et les disponibilités qu'il y aurait de la part de la municipalité afin qu'il organise une rencontre au sujet du Géorallye Terres et Rivières Durables de La Matapédia;
- 9.7 Courriel envoyé par madame Annie Bourassa concernant une invitation sur le thème : «Maintenant, ensemble» pour la tournée de la présidente de l'UMQ mercredi le 17 septembre à Amqui.
-
-

Résolution 2014-08-325

MTQ – Fournisseurs

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le document «évaluation du rendement» relatif au dossier 6506-12-4534 contrat 850821511 confirmant que la municipalité de Sayabec a obtenu une évaluation de rendement satisfaisante. Cette demande est faite par le ministère des Transports du Québec.

Madame Marielle Roy, conseillère, procède au tirage concernant la sécurité routière. La gagnante est madame Linda Hammond.

Résolution 2014-08-326

**Desjardins accèsD Affaires -
Convention**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que

1. la Municipalité de Sayabec adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire «AccèsD Affaires - Dossier entreprise» offerts par la Caisse CD Vallée de la Matapédia;
2. sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires, ses annexes et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent notwithstanding toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et compte sont détenus;
3. que madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
4. que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la

convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à disposition de l'entreprise, et à en accepter les conditions d'utilisation;

5. Que les personnes mentionnées ci-dessus, incluant l'administrateur principal, soient autorisées, au nom de la municipalité de Sayabec à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.
6. Nous, soussignés(ées), Danielle Marcoux, mairesse et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, certifions que la résolution qui précède a été adoptée le 11 août 2014 par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec, que cette résolution est conforme aux statuts, aux règlements et à tout autre document régissant la personne morale, que ceux qui l'ont adopté avaient le pouvoir de l'adopter et qu'elle est toujours en vigueur.
7. Par cette résolution, le Conseil municipal autorise madame Danielle Marcoux, mairesse ou le (la) maire (maresse) suppléant (e) et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents concernant ce dossier.

Résolution 2014-08-327

**OMH - Prévisions
budgétaires**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sayabec tel que présenté sur le rapport d'approbation du 25 juin 2014 de la Société d'habitation du Québec et d'autoriser le versement d'une somme de 23 106 \$ constituant la part de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-08-328

**Règlement 2012-03 – Rues de
la municipalité**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 163972 à l'entreprise Les Aménagements Lamontagne inc. au coût de 791.03 \$, taxes incluses, pour la pose d'abat-poussière dans les rues de la municipalité.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 713.53 \$ comprenant les travaux et la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-03. Le montant de la TPS de 77.50 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-08-329**Règlement 2012-07 –
Biomasse**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas aux différentes entreprises au coût de 3 555.47 \$, taxes incluses, pour différents travaux concernant la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 3 092.39 \$ comprenant les travaux et la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 154.61 \$ et de la TVQ de 308.47 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

RÈGLEMENT 2012-07 - BIOMASSE						
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TPS	TVQ		DATE
PLOMBERIE GICLEURS PSP	1573	1 633.41 \$	81.67 \$	162.93 \$	1 878.01 \$	25-juin-14
						Travaux - Hôtel de ville
GESTION CONSEILS PMI	214	224.25 \$	11.21 \$	22.37 \$	257.83 \$	27-juin-14
						Honoraires professionnels
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	33630	609.48 \$	30.47 \$	60.80 \$	700.75 \$	02-juil-14
						Alimentation de valve Hôtel de ville
BELOTE Q	1084	625.25 \$	31.26 \$	62.37 \$	718.88 \$	31 janvier 2014
						Travaux - cheminée
TOTAL		3 092.39 \$	154.61 \$	308.47 \$	3 555.47 \$	

Résolution 2014-08-330**Motion – CLD**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de transmettre leurs félicitations à l'équipe rurale du CLD de La Matapédia : Flavie Lavallière, Steve Ouellet, Jessie Proulx, Stéphane Pineault et Gino Boucher pour les prix suivants : pour le Prix Excellence-Innovation pour avoir initié le projet de Travailleur de rang et le Prix Agent de développement rural à monsieur Gino Boucher pour son engagement et sa détermination qu'il met à contribution pour son milieu.

Résolution 2014-08-331

Motion – Comité Culture et Concertation de Sayabec

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs félicitations au Comité Culture et Concertation de Sayabec pour la tenue d'une soirée qui recréait l'ambiance chaleureuse des boîtes à chansons et qui a eu lieu à la gare patrimoniale en avril dernier ainsi que le 5 août 2014.

Le point 17 concernant le skate-park est à l'étude par les membres du Conseil municipal.

Résolution 2014-08-332

Assurances – Inspecteurs en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sayabec a l'obligation d'avoir un fonctionnaire désigné chargé de l'application des règlements d'urbanisme et des lois provinciales et règlements provinciaux;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT Qu'il est devenu nécessaire de nommer les inspecteurs du service d'inspection de la MRC de La Matapédia dû à l'embauche récente d'un nouvel employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser les trois inspecteurs du service d'inspection de la MRC de La Matapédia soit, Karine-Julie Guénard, Bruno Caron et Mathieu Rioux, à agir en tant qu'officiers municipaux responsables de l'application de divers règlements d'urbanisme et des lois provinciales et règlements provinciaux et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Résolution 2014-08-333

Maire (esse) suppléante - Nomination

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de nommer madame Solange Tremblay, conseillère, comme mairesse suppléante pour une période de 8 mois, soit d'août 2014 à mars 2015 inclusivement.

Par la même résolution, le conseil municipal confirme que lorsque madame Danielle Marcoux, mairesse, sera absente des réunions du Conseil des maires, madame Solange Tremblay, mairesse suppléante, aura droit de vote.

Par la même résolution, la mairesse suppléante est autorisée à être signataire, en l'absence de madame Danielle Marcoux, mairesse, sur tous

les comptes de la Municipalité de Sayabec à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Résolution 2014-08-334

**Programme ClimatSol –
Mandataire**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de mandater LVM Technisol à préparer le dossier du terrain situé au 7, boulevard Ouest (ancien CLSC) dans le but de faire une demande de subvention au programme ClimatSol.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent la Municipalité de Sayabec à participer financièrement au projet selon les critères établis par le programme ClimatSol.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal mandatent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Par le fait même, la résolution 2014-04-158 est annulée et remplacée par la résolution 2014-08-337.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, quittent la réunion concernant l'adoption du point suivant.

Résolution 2014-08-335

**Règlement 2014-02 -
 Paiement**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 0000102313 à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, au coût de 1 001.43 \$, taxes incluses, pour services professionnels rendus pour le mois de mai 2014 dans le dossier concernant la contestation d'Uniboard Canada.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 871.00 \$ comprenant les services professionnels de mai 2014 et le 37.20 % de la TVQ au montant de 32.32 \$ soit remboursée à même le règlement 2014-02. Le montant de la TPS de 43.35 \$ et le montant de 62.80% de la TVQ au montant de 54.56 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-08-336

**Avis de motion – Règlement
d'emprunt –Uniboard
Canada Inc.**

Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, donne avis de motion qu'il

présentera à une séance ultérieure un règlement d'emprunt concernant la contestation dans le dossier d'Uniboard Canada Inc.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, sont de retour à la réunion.

Résolution 2014-08-337

**Appel d'offres – Route du
Lac Malcolm**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire la publication d'un appel d'offres concernant le décohesionnement et la pose d'asphalte sur le tronçon de la route du Lac Malcolm sur une longueur totale de 381 mètres qui se divise comme suit : premier bout : 129 mètres, deuxième bout : 252 mètres.

Résolution 2014-08-338

**Règlement 2012-07 –
Biomasse**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une partie de la facture numéro 1096 à l'entreprise Beloteq au coût de 3404.02 \$, taxes incluses, pour différents travaux concernant la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 960.67 \$ comprenant les travaux et la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 148.03 \$ et le montant de la TVQ de 295.32 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-08-339

**Règlement 2012-07 –
Biomasse**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que l'autre partie de la facture numéro 1096 de l'entreprise Beloteq au coût de 4 087.66 \$, taxes incluses, soit assumée par l'entreprise Beloteq car cette partie des travaux n'était par prévue au contrat initial signé entre la municipalité de Sayabec et l'entreprise Beloteq concernant la biomasse.

Résolution 2014-08-340

**Taxe d'accise 2010-2013 –
Rue Marcheterre**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu

par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de différentes factures pour un coût total de 101 381.53 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 91 448.98 \$, correspondant à la somme du sous-total des factures et de 37,2 % de la TVQ, soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2010-2013. Le montant de la TPS de 4 408.88 \$ ainsi que le 62,8 % restant de la TVQ, soit 5 523.67 \$, seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-08-341

Règlement 2014-04 – Skate-Park

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas aux différentes entreprises au coût de 12 160.15 \$, taxes incluses, pour des travaux concernant le skate-park.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 10 994.76 \$, correspondant à la somme du sous-total des factures et de 37,2 % de la TVQ, soit remboursée à même le règlement 2014-04. Le montant de la TPS de 517.30 \$ ainsi que le 62,8 % restant de la TVQ, soit 648.09 \$, seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

RÈGLEMENT 2014-04 - SKATE-PARK									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TPS	TVQ	62.80% DE TVQ	37.20% DE TVQ	MONTANT NET + 37.20% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
					62.80%	37.20%			
LES ENTREPRISES FAD MARIN	967726	115.00 \$			0.00 \$	0.00 \$	115.00 \$	115.00 \$	
									Transport - Pelle
LES ENTREPRISES FAD MARIN	967724	150.00 \$			0.00 \$	0.00 \$	150.00 \$	150.00 \$	29-juil-14
									Pelouse en rouleau
HOME HARDWARE	854379	59.98 \$	3.00 \$	5.98 \$	3.76 \$	2.22 \$	62.20 \$	68.96 \$	06-juil-05
									Tuyau préforme
GROUPE LECHASSEUR	65072014 68000587	4 673.91 \$	233.70 \$	466.22 \$	292.79 \$	173.43 \$	4 847.34 \$	5 373.83 \$	31-juil-14
									Travaux
GROUPE LECHASSEUR	65072014 68000557	5 611.97 \$	280.60 \$	559.79 \$	351.55 \$	208.24 \$	5 820.21 \$	6 452.36 \$	30-juil-14
									Asphalte et Gravier
TOTAL		10 610.86 \$	517.30 \$	1 031.99 \$	648.10 \$	383.89 \$	10 994.75 \$	12 160.15 \$	

Résolution 2014-08-342

**Règlement 2012-03 – Rues de
la municipalité - Paiement**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 2 787.00 \$ à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour une infraction qui est celle-ci : les parois d'une excavation ou d'une tranchée n'étaient pas étançonnées solidement avec des matériaux de qualité. Cette infraction est survenue le 27 mai 2014 sur la rue Marcheterre.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté quittent la réunion concernant le point suivant.

Résolution 2014-08-343

**Entente – Tribunal
administratif**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité l'accord de conciliation conclu les 8 et 9 juillet 2014 dans le dossier SAI-Q-1945-1309 du Tribunal administratif du Québec concernant l'unité d'évaluation du 152, route Pouliot à Sayabec, propriété d'Uniboard Canada portant le numéro de matricule 9379-37-4458, et ce pour le rôle triennal 2013, 2014 et 2015.

Résolution 2014-08-344

**Entente – Tribunal
administratif**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le projet d'entente entre Uniboard Canada inc. et la Municipalité de Sayabec maintenant entre autres la valeur imposable de l'unité d'évaluation numéro 9379-37-4458 située au 152, route Pouliot à Sayabec à 36 000 000 \$ pour le rôle triennal 2016, 2017 et 2018.

Cette résolution est conditionnelle à ce qu'Uniboard Canada accepte de signer le projet d'entente.

Résolution 2014-08-345

**Entente – Tribunal
administratif**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que les membres du Conseil municipal de Sayabec autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec le projet d'entente intervenu entre la Municipalité de Sayabec et Uniboard Canada Inc. maintenant la valeur imposable de l'unité d'évaluation numéro 9379-37-4458 située au 152, route Pouliot à Sayabec à 36 000 000 \$ pour le rôle

triennal 2016, 2017 et 2018.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté reviennent à la réunion.

Résolution 2014-08-346

**Réseau routier – Route
Bélanger**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'analyser la possibilité de faire la pose d'abrasif sur la route Bélanger et de faire une demande au Club de VTT de la Matapédia afin d'obtenir leur participation et leur collaboration dans ce dossier.

Résolution 2014-08-347

Berce du Caucase

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de demander à l'Organisme de Bassin Versant de La Matapédia d'analyser les façons de limiter la propagande de la Berce du Caucase.

Commentaires des personnes présentes à la réunion :

1. Monsieur Robert-Luc Blaquière questionne la coupe des arbres sur le long de la voie ferrée;
 2. Monsieur Durette mentionne que la voie ferrée devrait être refaite par le CN;
 3. La Municipalité devrait offrir un forfait pour la piscine d'Amqui selon la formule de Val-D'Irène;
 4. La question du Skate-Park et de la piste de roller est aussi abordée;
 5. La Municipalité de Sayabec devrait faire la promotion de ses équipements;
-
-

Résolution 2014-08-348

Levée de la séance

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 00.

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet, directeur
général et secrétaire-trésorier